

La Rochelle
Université

D'ici, on voit +loin !

Recueil des actes administratifs

■ n° 290

25 octobre 2019

Pages 7475 à 7528

univ-larochelle.fr

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2019-428 du 26 septembre 2019 portant création d'une régie d'avance permanente pour le Pôle Formation Continue.....	7480
Arrêté n° 2019-429 du 26 septembre 2019 portant nomination d'un régisseur/d'une régisseuse pour la régie d'avance permanente au Pôle Formation Continue.....	7481
Arrêté n° 2019-430 du 26 septembre 2019 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, semestre 1.....	7482
Arrêté n° 2019-432 du 26 septembre 2019 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Informatique.....	7483
Arrêté n° 2019-433 du 26 septembre 2019 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Mathématiques.....	7483
Arrêté n° 2019-434 du 26 septembre 2019 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Physique, chimie.....	7484
Arrêté n° 2019-435 du 26 septembre 2019 portant nomination des jurys de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences de la Terre.....	7485
Arrêté n° 2019-436 du 26 septembre 2019 portant nomination des jurys de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences de la vie.....	7486
Arrêté n° 2019-437 du 26 septembre 2019 portant nomination des jurys de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences pour la santé.....	7487
Arrêté n° 2019-438 du 26 septembre 2019 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement spécialité Aquaculture et relations avec l'environnement littoral.....	7488
Arrêté n° 2019-439 du 26 septembre 2019 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Métiers du btp : bâtiment et construction spécialité Coordination du bim pour l'exécution d'un ouvrage, de l'offre à la mise en service.....	7489
Arrêté n° 2019-440 du 26 septembre 2019 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Industrie agroalimentaires : gestion , production et valorisation spécialité Conception et production en industries de l'alimentation.....	7489
Arrêté n° 2019-441 du 26 septembre 2019 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Métiers de l'informatique : applications web spécialité Développeur full stack et web designer intégrateur.....	7490
Arrêté n° 2019-442 du 26 septembre 2019 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Optique professionnelle.....	7490
Arrêté n° 2019-445 du 30 septembre 2019 portant nomination d'un régisseur et d'un suppléant pour une régie de recettes permanente instituée au SEVE.....	7491
Arrêté n° 2019-446 du 14 octobre 2019 portant attribution d'un prix dans le cadre de la journée « Biotechnology day ».....	7492

Arrêté n° 2019-455 du 2 octobre 2019 portant nomination des jurys de la licence du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit.....	7493
Arrêté n° 2019-456 du 2 octobre 2019 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Droit, Économie, Gestion mention Activités juridiques : assistant juridique.....	7494
Arrêté n° 2019-457 du 2 octobre 2019 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Droit du numérique.....	7495
Arrêté n° 2019-458 du 2 octobre 2019 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Droit de l'entreprise.....	7496
Arrêté n° 2019-459 du 2 octobre 2019 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Droit, Économie, Gestion mention Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens.....	7497
Arrêté n° 2019-460 du 2 octobre 2019 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Droit public.....	7497
Arrêté n° 2019-461 du 2 octobre 2019 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Justice, procès et procédures.....	7498
Arrêté n° 2019-462 du 2 octobre 2019 portant nomination du jury du Diplôme d'Université du domaine Droit, Économie, Gestion mention Médiation et règlement des conflits.....	7499
Arrêté n° 2019-463 du 2 octobre 2019 portant nomination du jury du Certificat Informatique et Internet niveau 2 Métiers du droit.....	7500
Arrêté n° 2019-464 du 2 octobre 2019 portant nomination des jurys de la licence du domaine Droit, Économie, Gestion mention Gestion parcours Général et parcours Finance, banque, assurance.....	7500
Arrêté n° 2019-465 du 2 octobre 2019 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Droit, Économie, Gestion mention Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques.....	7501
Arrêté n° 2019-466 du 2 octobre 2019 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Tourisme.....	7502
Arrêté n° 2019-467 du 2 octobre 2019 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Management des systèmes d'information.....	7503
Arrêté n° 2019-468 du 2 octobre 2019 portant nomination du jury du diplôme de master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Management et administration des entreprises	7504
Arrêté n° 2019-469 du 2 octobre 2019 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Marketing, vente.....	7504
Arrêté n° 2019-470 du 2 octobre 2019 portant nomination du jury du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Science pour l'environnement parcours Management environnemental.....	7505
Arrêté n° 2019-471 du 2 octobre 2019 portant nomination du jury du Diplôme d'Université du domaine Droit, Économie, Gestion mention Marketing digital.....	7506
Arrêté n° 2019-472 du 2 octobre 2019 portant nomination du jury du Diplôme d'Université du domaine Droit, Économie, Gestion mention Consultant en organisation et management	7507
Arrêté n° 2019-485 du 3 octobre 2019 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès à la licence du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit.....	7507
Arrêté n° 2019-486 du 3 octobre 2019 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès au	

niveau de master du domaine Droit, Économie, Gestion, mentions Droit du numérique, Droit public, Droit des assurances, Droit de l'entreprise, Justice, procès, procédures.....	7508
Arrêté n° 2019-487 du 3 octobre 2019 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès à la licence du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Gestion.....	7508
Arrêté n° 2019-488 du 3 octobre 2019 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès au niveau de master du domaine Droit, Économie, Gestion, mentions Marketing, vente, Tourisme, Management des systèmes d'information, Management et administration des entreprises, Sciences pour l'environnement.....	7509
Arrêté n° 2019-498 du 10 octobre 2019 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Lettres.....	7510
Arrêté n° 2019-499 du 10 octobre 2019 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées.....	7510
Arrêté n° 2019-500 du 10 octobre 2019 portant nomination du jury de licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire.....	7513
Arrêté n° 2019-501 du 10 octobre 2019 portant nomination du jury de licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement.....	7514
Arrêté n° 2019-502 du 10 octobre 2019 portant nomination du jury de licence professionnelle du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers du tourisme et des loisirs spécialité Patrimoines, langues et tourisms.....	7516
Arrêté n° 2019-503 du 10 octobre 2019 portant nomination du jury de licence professionnelle du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique.....	7516
Arrêté n° 2019-506 du 9 octobre 2019 portant sur les évolutions pédagogiques (thèse intégrée au projet NCU Open CV).....	7517
Arrêté n° 2019-507 du 9 octobre 2019 portant nomination d'un régisseur et d'un suppléant pour une régie de recettes permanente instituée au CUFLE.....	7518
Arrêté n° 2019-508 du 11 octobre 2019 portant proclamation des résultats de l'élection partielle des représentants des usagers au conseil de l'institut universitaire de technologie (IUT).....	7519
Arrêté n° 2019-509 du 11 octobre 2019 portant nomination du jury de Master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Sciences et génie des matériaux.....	7520
Arrêté n° 2019-510 du 11 octobre 2019 portant nomination du jury de Master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Biotechnologies.....	7521
Arrêté n° 2019-511 du 11 octobre 2019 portant nomination du jury de Master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Génie civil.....	7522
Arrêté n° 2019-512 du 11 octobre 2019 portant nomination du jury de Master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Informatique.....	7523
Arrêté n° 2019-513 du 11 octobre 2019 portant nomination du jury de Master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Mathématiques et applications.....	7523
Arrêté n° 2019-514 du 11 octobre 2019 portant nomination du jury de Master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Sciences pour l'environnement.....	7524
Arrêté n° 2019-515 du 11 octobre 2019 portant nomination du jury de Master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Sciences pour l'environnement, parcours Gestion de l'environnement et écologie littorale.....	7524

Arrêté n° 2019-516 du 11 octobre 2019 portant nomination du jury de Master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Sciences pour l'environnement, parcours Géosciences et géophysique du littoral.....	7525
Arrêté n°2019-517 du 15 octobre 2019 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'Université (Stéphane Calviac).....	7526
Arrêté n° 2019-518 du 15 octobre 2019 portant abrogation de la délégation de signature en matière financière n°2017-053 (Marlène Barbotin).....	7527
Arrêté n° 2019-526 du 15 octobre 2019 portant nomination du jury du Certificat Informatique et Internet niveau 2 Métiers de l'ingénieur.....	7527
Arrêté n° 2019-535 du 21 octobre 2019 relatif à l'attribution d'heures sur le projet de production de ressources pédagogiques numériques de la Co-TNP 2019 (Financement du Ministère).....	7528

Arrêtés

Arrêté n° 2019-428 du 26 septembre 2019 portant création d'une régie d'avance permanente pour le Pôle Formation Continue

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 719-51, R. 719-52 et R. 719-79 à R. 719-85,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 19 janvier 1994 portant habilitation des ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des directeurs d'établissements publics d'enseignements supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur à instituer des régies de recettes et des régies d'avance auprès de ces établissements,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Une régie d'avance permanente est instituée a compter du 26 octobre 2019 au Bâtiment MRIP – Passage Jacqueline de Romilly – 17000 La Rochelle.

Article 2

Cette régie doit permettre le paiement des menues dépenses relatives aux :

- > Petites fournitures de fonctionnement.

Le montant maximum des dépenses pouvant être prises en charge par la régie est de 150 € (cent cinquante euros) par dépense,

Article 3

Les dépenses désignées à l'article 2 sont payées en numéraire, les fonds sont conservés dans un coffre dans un local fermé à clés.

Article 4

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 100 € (cent euros).

Article 5

Le régisseur doit remettre à l'agent comptable la totalité des pièces justificatives des dépenses payées dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de fin de paiement ou au minimum à la fin de chaque mois et en tout état de cause de 31 décembre de chaque année ou lors de sa sortie de fonctions.

Article 6

Selon la réglementation en vigueur, le régisseur n'est pas assujetti à un cautionnement.

Article 7

Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

Article 8

Le régisseur engage sa responsabilité personnelle et pécuniaire pour les opérations effectuées dans le cadre de la régie.

Article 9

Le régisseur sera nommé par le président de l'université avec agrément de l'agent comptable.

Article 10

La directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université et communiqué au recteur de l'académie de Poitiers et au trésorier payeur général.

Fait à La Rochelle, le 26 septembre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-429 du 26 septembre 2019 portant nomination d'un régisseur/d'une régisseuse pour la régie d'avance permanente au Pôle Formation Continue**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 719-51, R. 719-52 et R. 719-79 à R. 719-85,

Vu le décret n° 2019-798 du 29 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 19 janvier 1994 portant habilitation des ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des directeurs d'établissements publics d'enseignements supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur à instituer des régies de recettes et des régies d'avance auprès de ces établissements,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu l'arrêté n° 2019-428 du 26 septembre 2019 portant création d'une régie d'avance permanente instituée au Pôle Formation Continue,

Vu les statuts de l'Université,

Vu l'agrément de l'agent comptable de l'Université,

ARRÊTE**Article 1**

Madame Alexandra BODIN, Directrice du Pôle Formation Continue, est nommée régisseuse titulaire de la régie d'avance temporaire avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2

Madame Annie CHANSIGAUD est nommée régisseuse suppléante de Madame Alexandra BODIN.

La suppléance s'exerce en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel de la régisseuse titulaire, et après avoir établi un procès-verbal de reconnaissance

de situation de la régie, daté et signé contradictoirement, de manière à éliminer éventuellement le partage de responsabilité.

Article 3

Madame Alexandra BODIN et Madame Annie CHANSIGAUD disposent d'un montant de 100,00 € (cent euros).

Article 4

La régisseuse titulaire et la régisseuse suppléant ne sont pas astreints à constituer un cautionnement.

Article 5

La régisseuse titulaire percevra une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur

La régisseuse suppléante ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Article 6

La régisseuse titulaire et la régisseuse suppléante sont personnellement et pécuniairement responsables de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'elles recueillent ou qui leur sont avancés par l'agent comptable, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont effectués.

Article 7

La régisseuse titulaire et la régisseuse suppléante ne doivent pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énoncées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-15 du code pénal.

Article 8

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 26 septembre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-430 du 26 septembre 2019 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, semestre 1

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de monsieur le directeur de la Faculté des sciences et technologies,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé est composée pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Fabienne Marotte, maîtresse de conférences, présidente
- > Mickaël Airaud, professeur agrégé
- > Ingrid Arnaudin, professeuse des universités
- > Jamaa Bouhattate, maîtresse de conférences
- > Stéphanie Bordenave, maîtresse de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 26 septembre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-432 du 26 septembre 2019 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Informatique**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de monsieur le directeur de la Faculté des sciences et technologies,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury des semestres 2, 3, 4, 5 et 6 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique est composée pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Jean-François Viaud, PRAG, président
- > Mickaël Coustaty, maître de conférences
- > Jean-Loup Guillaume, professeur des universités
- > Pierre Rodriguez, professeur certifié
- > Christophe Saint-Jean, maître de conférences
- > Nicolas Trugeon, professeur certifié

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 26 septembre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-433 du 26 septembre 2019 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Mathématiques**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de monsieur le directeur de la Faculté des sciences et technologies,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury des semestres 2, 3, 4, 5 et 6 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques est composée pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Laurent Le Floch, maître de conférences, président
- > Laurence Cherfils, professeuse des universités
- > Noël Fraisseix, professeur agrégé
- > Nadir Sari, maître de conférences

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 26 septembre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-434 du 26 septembre 2019 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Physique, chimie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de monsieur le directeur de la Faculté des sciences et technologies,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 2, 3, 4, 5 et 6 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Physique, chimie est composée pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Lisianne Domon, maîtresse de conférences, présidente
- > Josseline Balmain, maîtresse de conférences
- > Marc Jeannin, maître de conférences
- > Stéphanie Mallarino, maîtresse de conférences
- > Catherine Savall, maîtresse de conférences
- > René Sabot, maître de conférences

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 26 septembre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-435 du 26 septembre 2019 portant nomination des jurys de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences de la Terre**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de monsieur le directeur de la Faculté des sciences et technologies,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Terre est composée pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Isabelle Brenon, maîtresse de conférences, présidente
- > Éric Chaumillon, professeur des universités
- > Nathalie Hubert, PRAG
- > François Lévêque, maître de conférences

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Terre est composée pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Vivien Mathé, maître de conférences, président
- > Isabelle Brenon, maîtresse de conférences
- > Nathalie Hubert, PRAG
- > Guy Woppelmann, professeur des universités

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Terre est composée pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Vivien Mathé, maître de conférences, président
- > Isabelle Brenon, maîtresse de conférences
- > Hervé Diot, professeur des universités
- > Mikhail Karpytchev, maître de conférences

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Terre est composée pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Vivien Mathé, maître de conférences, président
- > Hervé Diot, professeur des universités
- > Mikhail Karpytchev, maître de conférences
- > Guy Woppelmann, professeur des universités

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Terre est composée pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Vivien Mathé, maître de conférences, président
- > Éric Chaumillon, professeur des universités
- > Nathalie Hubert, PRAG
- > François Lévêque, maître de conférences

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 26 septembre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2019-436 du 26 septembre 2019 portant nomination des jurys de la licence
du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences de la vie**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de monsieur le directeur de la Faculté des sciences et technologies,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la vie est composée pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Hélène Thomas, maîtresse de conférences, présidente
- > Mickaël Airaud, professeur agrégé
- > Ingrid Arnaudin, professeuse des universités
- > Stéphanie Bordenave, maîtresse de conférences
- > Jean-René Cherouvrier, maître de conférences

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la vie est composée pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Cécile Vincent, maîtresse de conférences, présidente
- > Mickaël Airaud, professeur agrégé
- > Karine Monceau, maîtresse de conférences
- > Amélie Viricel-Pante, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la vie est composée pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Cécile Vincent, maîtresse de conférences, présidente
- > Denis Fichet, maître de conférences
- > Nathalie Imbert, maîtresse de conférences
- > Karine Monceau, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la vie est composée pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Nathalie Imbert, maîtresse de conférences, présidente
- > Mickaël Airaud, professeur agrégé
- > Gilles Radenac, maître de conférences
- > Benoît Simon-Bouhet, maître de conférences

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la vie est composée pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Nathalie Imbert, maîtresse de conférences, présidente
- > Karine Monceau, maîtresse de conférences
- > Gilles Radenac, maître de conférences
- > Benoît Simon-Bouhet, maître de conférences

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 26 septembre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-437 du 26 septembre 2019 portant nomination des jurys de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences pour la santé**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de monsieur le directeur de la Faculté des sciences et technologies,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la santé est composée pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Hélène Thomas, maîtresse de conférences, présidente
- > Mickaël Airaud, professeur agrégé
- > Ingrid Arnaudin, professeuse des universités
- > Stéphanie Bordenave, maîtresse de conférences
- > Jean-René Cherouvrier, maître de conférences

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la santé est composée pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Ingrid Arnaudin, professeuse des universités, présidente
- > Nicolas Bridiau, maître de conférences
- > Michel Goldberg, maître de conférences
- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences
- > Valérie Thiery, professeuse des universités

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la santé est composée pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Ingrid Arnaudin, professeuse des universités, présidente
- > Michel Goldberg, maître de conférences
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences
- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la santé est composée pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Thierry Maugard, professeur des universités, président
- > Ingrid Arnaudin, professeuse des universités
- > Nicolas Bridiau, maître de conférences
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences
- > Frédéric Sannier, professeur des universités

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la santé est composée pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Thierry Maugard, professeur des universités, président
- > Ingrid Arnaudin, professeuse des universités
- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences
- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences
- > Valérie Thiery, professeuse des universités

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 26 septembre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-438 du 26 septembre 2019 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement spécialité Aquaculture et relations avec l'environnement littoral

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 11,
Vu les propositions de monsieur le directeur de la Faculté des sciences et technologies,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement spécialité Aquaculture et relations avec l'environnement littoral est composée pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Denis Fichet, maître de conférences, président
- > Florence Caurant, maîtresse de conférences
- > Philippe Boudeau, forum des marais
- > Patrice Martin, lycée de Bourcefranc

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 26 septembre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-439 du 26 septembre 2019 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Métiers du btp : bâtiment et construction spécialité Coordination du bim pour l'exécution d'un ouvrage, de l'offre à la mise en service

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 11,
Vu les propositions de monsieur le directeur de la Faculté des sciences et technologies,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers du btp : bâtiment et construction spécialité Coordination du bim pour l'exécution d'un ouvrage, de l'offre à la mise en service est composée pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Jérôme Le Dréau, maître de conférences, président
- > Christophe Gilliot, professeur associé à temps partiel
- > Maxime Picard, chef de projet (SaS Tipee)
- > Djaoued Beladjine, enseignant-chercheur (CESI)

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 26 septembre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-440 du 26 septembre 2019 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Industrie agroalimentaires : gestion , production et valorisation spécialité Conception et production en industries de l'alimentation

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 11,
Vu les propositions de monsieur le directeur de la Faculté des sciences et technologies,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Industrie agroalimentaires : gestion , production et valorisation spécialité Conception et production en industries de l'alimentation pour l'année 2019-2020 de :

- > Nicolas Bridiau, maître de conférences, président
- > Stéphanie Bordenave, maîtresse de conférences
- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences
- > Jean-Pierre Bodin, directeur de l'atelier technologique de l'Enilia-ensmic
- > Marie-Joëlle Lozac'h, enseignante à l'Enilia-Ensmic
- > Lucile Royer, chargée de projet au CRITT agro-alimentaire Poitou-Charentes

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 26 septembre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-441 du 26 septembre 2019 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Métiers de l'informatique : applications web spécialité Développeur full stack et web designer intégrateur

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 11,
Vu les propositions de monsieur le directeur de la Faculté des sciences et technologies,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'informatique : applications web spécialité Développeur full stack et web designer intégrateur est composée pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Anthony Bourmaud, professeur certifié, président
- > Pierre Rodriguez, professeur certifié
- > Nicolas Trugeon, professeur certifié
- > Mathieu Vouzelaud, vidéaste indépendant

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 26 septembre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-442 du 26 septembre 2019 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Optique professionnelle

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 11,
Vu les propositions de monsieur le directeur de la Faculté des sciences et technologies,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Optique professionnelle est composée pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Marc Jeannin, maître de conférences, président
- > Abdelali Oudriss, maître de conférences
- > Philippe Pelu, PRAG
- > Philippe Egenod, opticien
- > Jean-François Morel, opticien

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 26 septembre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-445 du 30 septembre 2019 portant nomination d'un régisseur et d'un suppléant pour une régie de recettes permanente instituée au SEVE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 719-51 à R. 719-52, R. 719-79 à R. 719-85,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 19 janvier 1994 portant habilitation des ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des directeurs d'établissements publics d'enseignements supérieurs relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de ces établissements,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispenses de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu l'arrêté n° 2016-423 du 30 juin 2016 instituant une régie de recettes permanente auprès de l'université de La Rochelle pour le SEVE,

Vu les statuts de l'Université,

Vu l'agrément de l'agent comptable de l'Université,

ARRÊTE

Article 1

Monsieur Laurent HUE est nommé régisseur titulaire de la régie de recettes avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2

Madame Géraldine PAUTROT est nommée régisseuse suppléante de Monsieur Laurent HUE.

La suppléance s'exerce en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel du régisseur titulaire, et après avoir établi un procès-verbal de reconnaissance de situation de la régie, daté et signé contradictoirement, de manière à éliminer éventuellement le partage de responsabilité.

Article 3

Le régisseur titulaire n'est pas astreint à constituer un cautionnement.

Article 4

Le régisseur titulaire percevra une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

Article 5

La régisseuse suppléante ne percevra pas d'indemnité de responsabilité, pour la période durant laquelle elle assure effectivement le fonctionnement de la régie.

La suppléante n'est pas astreinte à constituer un cautionnement.

Article 6

Le régisseur titulaire et la régisseuse suppléante sont personnellement et pécuniairement responsables de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'ils recueillent ou qui leur sont avancés par l'agent comptable, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives, ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

Article 7

Le régisseur titulaire et la régisseuse suppléante ne doivent pas percevoir de somme pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-15 du code pénal.

Article 8

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 2019.

Article 9

L'arrêté n° 2017-385 du 18 septembre 2017 relatif à la nomination d'un régisseur et d'un suppléant pour une régie de recettes permanente instituée au SEVE, est abrogé.

Fait à La Rochelle, le 10 octobre 2019.

Agrément de l'Agent comptable de l'Université
Jean-Michel Brun

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-446 du 14 octobre 2019 portant attribution d'un prix dans le cadre de la journée « Biotechnology day »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,

Vu les statuts de l'université,

Vu la délibération n° 2017-03-27-3-5 du conseil d'administration de La Rochelle Université en date du 27 mars 2017 portant délégation de compétences du conseil d'administration au président pour l'attribution de prix,

Vu la décision du conseil de la Faculté des Sciences et Technologies en date du 4 octobre 2019,

ARRÊTE**Article 1**

Dans le cadre de la journée Biotechnology Day organisée le 12 décembre 2019, des prix seront attribués aux étudiant-es lauréats-es des meilleures présentations « mon stage en 180 secondes » (programme joint).

Article 2

Un jury d'enseignants de la Faculté des Sciences et Technologies attribuera le prix du jury de 200 €.

Article 3

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire : CRB008/ADGE/ADGE.

Article 4

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 14 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-455 du 2 octobre 2019 portant nomination des jurys de la licence du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury du semestre 1 de la licence du domaine Droit, Économie, Gestion mention Droit est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > François Goliard, maître de conférences, président
- > Stéphane Pinon, maître de conférences
- > Jacques Bouineau, professeur des universités
- > Emmanuel Savatier, maître de conférences
- > Bruno Rivière, professeur associé

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine Droit, Économie, Gestion mention Droit est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > François Goliard, maître de conférences, président
- > Anne Cathelineau-Roulaud, maîtresse de conférences
- > Philippe Sturmel, maître de conférences
- > Wagdi Sabete-Ghobrial, maître de conférences
- > Agnès Michelot, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine Droit, Économie, Gestion mention Droit est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Philippe Sturmel, maître de conférences, président
- > François Goliard, maître de conférences

- > Paul Cazalbou, professeur des universités
- > Caroline Asfar-Cazenave, maîtresse de conférences
- > Laurent Bordereaux, professeur des universités

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine Droit, Économie, Gestion mention Droit est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Philippe Sturmel, maître de conférences, président
- > Magali Flores Lonjou, maîtresse de conférences
- > Francette Fines, professeuse des universités
- > Céline Laronde-Clérac, maîtresse de conférences
- > Emmanuel Savatier, maître de conférences

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine Droit, Économie, Gestion mention Droit est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Stéphane Pinon, maître de conférences, président
- > Wagdi Sabete-Ghobrial, maître de conférences
- > Sabine Bertolaso, maîtresse de conférences
- > Anne-Claire Arrighi, enseignante-chercheuse contractuelle
- > Paul Cazalbou, professeur des universités

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine Droit, Économie, Gestion mention Droit est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Stéphane Pinon, maître de conférences, président
- > Laurent Bordereaux, professeur des universités, président
- > Anne-Claire Arrighi, enseignante-chercheuse contractuelle
- > Céline Laronde-Clérac, maîtresse de conférences
- > Agnès Michelot, maîtresse de conférences

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-456 du 2 octobre 2019 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Droit, Économie, Gestion mention Activités juridiques : assistant juridique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 11,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury de la licence professionnelle du domaine, Droit, Économie, Gestion, mention Activités juridiques : assistant juridique est composé pour l'année 2019-2020 de :

- > François Goliard, maître de conférences, président
- > Abdouramane Diarra, enseignant contractuel
- > Philippe Robin, professionnel

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-457 du 2 octobre 2019 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Droit du numérique**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury du semestre 1 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Droit du numérique est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Linda Arcelin, professeuse des universités, présidente
- > Mickaël Coustaty, maître de conférences
- > Alain Bobant, huissier de justice, président de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC)

Le jury du semestre 2 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Droit du numérique est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Linda Arcelin, professeuse des universités, présidente
- > Mickaël Coustaty, maître de conférences
- > Alain Bobant, huissier de justice, président de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC)

Le jury des semestres 3 et 4 du master Droit, Économie, Gestion mention Droit du numérique est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Linda Arcelin, professeuse des universités, présidente
- > Mickaël Coustaty, maître de conférences
- > Alain Bobant, huissier de justice, président de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC)

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-458 du 2 octobre 2019 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Droit de l'entreprise**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury du semestre 1 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Droit de l'entreprise est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Linda Arcelin, professeuse des universités, présidente
- > Stéphanie Hourdeau, maîtresse de conférences
- > Dorothée Simonneau, maîtresse de conférences, Université Paris I
- > Francette Fines, professeuse des universités

Le jury du semestre 2 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Droit de l'entreprise est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Linda Arcelin, professeuse des universités, présidente
- > Anne Cathelineau-Roulaud, maîtresse de conférences
- > Caroline Asfar-Cazenave, maîtresse de conférences
- > Abdouramane Diarra, enseignant contractuel

Le jury des semestres 3 et 4 du master Droit, Économie, Gestion mention Droit de l'entreprise est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Linda Arcelin, professeuse des universités, présidente
- > Bruno Rivière, professeur associé
- > Caroline Asfar-Cazenave, maîtresse de conférences
- > François Vendittozzi, avocat

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 octobre 2019.

Le président

Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-459 du 2 octobre 2019 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Droit, Économie, Gestion mention Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 11,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la licence professionnelle du domaine Droit, Économie, Gestion mention Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Agnès de Luget, maîtresse de conférences, présidente
- > Carine Devaud, directrice de l'ISFAC et co-directrice de la licence professionnelle
- > Abdouramane Diarra, enseignant contractuel
- > Sylvie Millet, professionnelle de l'immobilier

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-460 du 2 octobre 2019 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Droit public

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Droit public est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > François Goliard, maître de conférences, président
 - > Wagdi Sabete-Ghobrial, maître de conférences
 - > Stéphane Pinon, maître de conférences
 - > Francette Fines, professeuse des universités
-

Le jury du semestre 2 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Droit public est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > François Goliard, maître de conférences, président
- > Agnès Michelot, maîtresse de conférences
- > Magalie Florès-Lonjou, maîtresse de conférences
- > Jacques Bouineau, professeur des universités

Le jury des semestres 3 et 4 du master Droit, Économie, Gestion mention Droit public est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Laurent Bordereaux, professeur des universités, président
- > Agnès Michelot, maîtresse de conférences
- > François Goliard, maître de conférences
- > Anne-Claire Arrighi, enseignante-chercheuse contractuelle

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-461 du 2 octobre 2019 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Justice, procès et procédures

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Justice, procès et procédures est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Francette Fines, professeuse des universités, présidente
- > Anne Cathelineau-Roulaud, maîtresse de conférences
- > Paul Cazalbou, professeur des universités
- > Stéphanie Hourdeau, maîtresse de conférences
- > Céline Laronde-Clerac, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 2 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Justice, procès et procédures est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Paul Cazalbou, professeur des universités, président
- > Anne Cathelineau-Roulaud, maîtresse de conférences
- > Linda Arcelin, professeuse des universités
- > François-Xavier Morisset, maître de conférences

Le jury des semestres 3 du master Droit, Économie, Gestion mention Justice, procès et procédures est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Francette Fines, professeuse des universités, présidente
- > François-Xavier Morisset, maître de conférences
- > Paul Cazalbou, professeur des universités
- > Didier Salvi, maître de conférences associé

Le jury des semestres 4 du master Droit, Économie, Gestion mention Justice, procès et procédures est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Paul Cazalbou, professeur des universités, président
- > Caroline Asfar-Cazenave, maîtresse de conférences
- > Francette Fines, professeuse des universités
- > Didier Salvi, maître de conférences associé

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-462 du 2 octobre 2019 portant nomination du jury du Diplôme d'Université du domaine Droit, Économie, Gestion mention Médiation et règlement des conflits

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-2,

Vu les statuts de l'université,

Vu la délibération n°2013-11-25-3-2 du conseil d'administration du 25 novembre 2013 approuvant la création du Diplôme Universitaire « Médiation et règlement des conflits »,

Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du Diplôme d'Université du domaine Droit, Économie, Gestion mention Médiation et règlement des conflits est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Caroline Asfar-Cazenave, maîtresse de conférences, présidente
- > Myriam Bacqué, médiatrice et formatrice, Maison de la Communication
- > Cédric Garrigues, médiateur et formateur, Maison de la Communication
- > Marc Singer, formateur et coach en mindfulness, Maison de la Communication
- > Julien Viau, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-463 du 2 octobre 2019 portant nomination du jury du Certificat Informatique et Internet niveau 2 Métiers du droit**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu les statuts de l'université,
Vu la circulaire n° 2011-0012 du 9 juin 2011 relative au Certificat Informatique et Internet de l'enseignement supérieur,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury du Certificat Informatique et Internet niveau 2 Métiers du droit est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Linda Arcelin, professeuse des universités, présidente
- > Alain Bobant, huissier de justice, président de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC)
- > Mickaël Coustaty, maître de conférences
- > Jean-Marc Wallet, ingénieur de recherche

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-464 du 2 octobre 2019 portant nomination des jurys de la licence du domaine Droit, Économie, Gestion mention Gestion parcours Général et parcours Finance, banque, assurance**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence notamment son article 18,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 2 de la licence du domaine Droit, Économie, Gestion mention Gestion est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Isabelle Sueur, professeuse des universités, présidente
- > Cécile Cristau, maîtresse de conférences
- > Sophie Tarascou, enseignante-chercheuse
- > Guillaume Vernhet, professeur agrégé
- > Olivier Adoukonou, enseignant-chercheur

Le jury des semestres 3 et 4 de la licence du domaine Droit, Économie, Gestion mention Gestion est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Cécile Cristau, maîtresse de conférences, présidente
- > Isabelle Sueur, professeuse des universités
- > Sophie Tarascou, enseignante-chercheuse
- > Guillaume Verhnet, professeur agrégé

Le jury des semestres 5 et 6 de la licence du domaine Droit, Économie, Gestion mention Gestion parcours général est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Sophie Tarascou, enseignante-chercheuse, présidente
- > Christelle Charbonnier, professeuse certifiée
- > Cécile Cristau, maîtresse de conférences
- > Isabelle Sueur, professeuse des universités

Le jury des semestres 5 et 6 de la licence du domaine Droit, Économie, Gestion mention Gestion parcours Finance, banque, assurance, est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Christelle Charbonnier, professeuse certifiée, présidente
- > Cécile Cristau, maîtresse de conférences
- > Isabelle Sueur, maîtresse de conférences
- > Sophie Tarascou, enseignante-chercheuse

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-465 du 2 octobre 2019 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Droit, Économie, Gestion mention Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 11,

Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la licence professionnelle du domaine, Droit, Économie, Gestion, mention Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques est composé pour l'année 2019-2020 de :

- > Guillaume Verhnet, professeur agrégé, président
- > Arnaud Deboudemange, professionnel
- > Laëtitia Montigny, Cipecoma
- > Jean-Charles Rico, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-466 du 2 octobre 2019 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Tourisme

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de Droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine droit, économie, gestion mention Tourisme est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Jean-Charles Rico, maître de conférences, président
- > Florence Euzéby, maîtresse de conférences
- > Etienne Maclouf, professeur des universités
- > Gaël Planchais, maître de conférences associé

Le jury du semestre 2 du master du domaine droit, économie, gestion mention Tourisme est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Jean-Charles Rico, maître de conférences, président
- > Florence Euzéby, maîtresse de conférences
- > Etienne Maclouf, professeur des universités
- > Gaël Planchais, maître de conférences associé

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine droit, économie, gestion mention Tourisme est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Jean-Charles Rico, maître de conférences, président

- > Cécile Cristau, maîtresse de conférences
- > Florence Euzéby, maîtresse de conférences
- > Mathieu Paquerot, maître de conférences
- > Isabelle Sueur, professeuse des universités

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-467 du 2 octobre 2019 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Management des systèmes d'information

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Management des systèmes d'information est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Gaël Planchais, maître de conférences associé, président
- > Julien Viau, maître de conférences
- > Philippe Pfeffer, professeur certifié
- > Benjamin Duthil, enseignant vacataire
- > Etienne Maclouf, professeur des universités

Le jury du semestre 2 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Management des systèmes d'information est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Gaël Planchais, maître de conférences associé, président
- > Julien Viau, maître de conférences
- > Philippe Pfeffer, professeur certifié
- > Benjamin Duthil, enseignant vacataire
- > Etienne Maclouf, professeur des universités

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Management des systèmes d'information est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Gaël Planchais, maître de conférences associé, président
- > Julien Viau, maître de conférences
- > Philippe Pfeffer, professeur certifié
- > Benjamin Duthil, enseignant vacataire

> Isabelle Sueur, professeuse des universités

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-468 du 2 octobre 2019 portant nomination du jury du diplôme de master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Management et administration des entreprises

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,

Vu les statuts de l'université,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1, 2, 3, et 4 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Management et administration des entreprises est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Mathieu Paquerot, maître de conférences, président
- > Etienne Maclouf, professeur des universités
- > Julien Viau, maître de conférences
- > Jean-Charles Rico, maître de conférences

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-469 du 2 octobre 2019 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Marketing, vente

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,

Vu les statuts de l'université,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Marketing, vente est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Florence Euzéby, maîtresse de conférences, présidente
- > Etienne Maclouf, professeur des universités
- > Gaël Planchais, maître de conférences associé
- > Jean-Charles Rico, maître de conférences

Le jury du semestre 2 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Marketing, vente est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Florence Euzéby, maîtresse de conférences, présidente
- > Etienne Maclouf, professeur des universités
- > Gaël Planchais, maître de conférences associé
- > Jean-Charles Rico, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du Droit, Économie, Gestion mention Marketing, vente est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Florence Euzéby, maîtresse de conférences, présidente
- > Cécile Cristau, maîtresse de conférences
- > Jean-Charles Rico, maître de conférences
- > Isabelle Sueur, professeuse des universités

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-470 du 2 octobre 2019 portant nomination du jury du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Science pour l'environnement parcours Management environnemental

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Sciences pour l'environnement parcours Management environnemental est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Florence de Ferran, maîtresse de conférences, présidente
- > François Mayon, maître de conférences associé
- > Benoît Simon-Bouhet, maître de conférences

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 octobre 2019,

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-471 du 2 octobre 2019 portant nomination du jury du Diplôme d'Université du domaine Droit, Économie, Gestion mention Marketing digital**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-2,

Vu les statuts de l'université,

Vu la délibération n°2016-05-23-5 portant création et droit d'inscription du Diplôme d'Université « Marketing digital » à l'Université de La Rochelle,

Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury du Diplôme d'Université du domaine Droit, Économie, Gestion mention Marketing digital est composé pour l'année 2019-2020 de :

- > Florence Euzéby, maîtresse de conférences, présidente
- > Sarah Machat, maîtresse de conférences
- > Armelle Prigent, maîtresse de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-472 du 2 octobre 2019 portant nomination du jury du Diplôme d'Université du domaine Droit, Économie, Gestion mention Consultant en organisation et management

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-2,
Vu les statuts de l'université,
Vu la délibération n° 2015-11-02-4-2 portant création et droit d'inscription du Diplôme d'Université « Consultant en organisation et management » l'Université de La Rochelle,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du Diplôme d'Université du domaine Droit, Économie, Gestion mention Consultant en organisation et management est composé pour l'année 2019-2020 de :

- > Eve Lamendour, maîtresse de conférences, présidente
- > Florence Euzeby, maîtresse de conférences
- > Claudie Dromard, consultante associée dans le domaine des systèmes de management

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-485 du 3 octobre 2019 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès à la licence du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment ses articles 4 et 18,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE

Article 1

La commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès au niveau de la licence du domaine Droit, Économie, Gestion mention Droit, est composée pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > François Goliard, maître de conférences, président
- > Stéphane Pinon, maître de conférences
- > Philippe Sturmel, maître de conférences

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 3 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-486 du 3 octobre 2019 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès au niveau de master du domaine Droit, Économie, Gestion, mentions Droit du numérique, Droit public, Droit des assurances, Droit de l'entreprise, Justice, procès, procédures

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE

Article 1

La commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels, pour l'accès au niveau de master du domaine Droit, Économie, Gestion, mentions Droit du numérique, Droit public, Droit des assurances, Droit de l'entreprise, Justice, procès, procédures, est composée pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Paul Cazalbou, professeur des universités, président
- > Linda Arcelin, professeuse des universités
- > Alain Bobant, co-directeur master mention Droit du numérique, professionnel
- > Laurent Bordereaux, professeur des universités
- > Mickaël Coustaty, maître de conférences
- > Francette Fines, professeuse des universités
- > François Goliard, maître de conférences
- > Stéphanie Hourdeau, maîtresse de conférences

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 3 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-487 du 3 octobre 2019 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès à la licence du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Gestion

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment ses articles 4 et 18,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE

Article 1

La commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès au niveau de la licence du domaine Droit, Économie, Gestion mention Gestion, est composée pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Isabelle Sueur, professeuse des universités, présidente
- > Cécile Cristau, maîtresse de conférences
- > Sophie Tarascou, maîtresse de conférences
- > Christelle Charbonnier, professeuse certifiée

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 3 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-488 du 3 octobre 2019 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès au niveau de master du domaine Droit, Économie, Gestion, mentions Marketing, vente, Tourisme, Management des systèmes d'information, Management et administration des entreprises, Sciences pour l'environnement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE

Article 1

La commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels, pour l'accès au niveau de master du domaine Droit, Économie, Gestion, mentions Marketing, vente, Tourisme, Management des systèmes d'information, Management et administration des entreprises, Sciences pour l'environnement, est composée pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Isabelle Sueur, professeuse des universités, présidente
- > Florence De Ferran, maîtresse de conférences
- > Florence Euzéby, maîtresse de conférences
- > Mathieu Paquerot, maître de conférences
- > Gaël Planchais, maître de conférences associé
- > Jean-Charles Rico, maître de conférences
- > Julien Viau, maître de conférences

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 3 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-498 du 10 octobre 2019 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Lettres**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de M. le directeur de la FLASH,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury des semestres 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Lettres est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Serge LINKES, maître de conférences, président
- > Annabel AUDUREAU, professeure certifiée
- > Charles BRION, maître de conférences
- > Laurence BRUNET-HUNAUULT, maîtresse de conférences

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et des étudiants par affichage.

Article 4

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-499 du 10 octobre 2019 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de M. le directeur de la FLASH,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury du semestre 1 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-espagnol-portugais est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Martine BREILLAC, professeure agrégée, présidente

- > Cecile CHANTRAINE-BRAILLON, professeure des universités
- > Fernanda PISMEL-CLATOT, lectrice
- > Genoveva PIQUERAS NAVARRO, enseignante contractuelle
- > Marisol ABELLA-BETANCOURTH, enseignante contractuelle

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-espagnol-portugais est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Genoveva PIQUERAS-NAVARRO, enseignante contractuelle, présidente
- > Martine BREILLAC, professeure agrégée
- > Marcia RAWLINGSON, enseignante contractuelle
- > James TROMBLEY, maître de conférences

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-espagnol-portugais est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > James TROMBLEY, maître de conférences, président
- > Marcia RAWLINGSON, enseignante contractuelle
- > Genoveva PIQUERAS-NAVARRO, enseignante contractuelle
- > Marie LECOURT, professeure certifiée

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-espagnol-portugais est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Danièle ANDRE, maîtresse de conférences, présidente
- > Martine BREILLAC, professeure agrégée
- > Marcia RAWLINGSON, enseignante contractuelle
- > Sébastien URIOSTE, maître de conférences contractuel

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-espagnol-portugais est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Danièle ANDRE, maîtresse de conférences, présidente
- > Cécile CHANTRAINE, professeure des universités
- > Emmanuelle ANDRES, maîtresse de conférences
- > Genoveva PIQUERAS-NAVARRO, enseignante contractuelle

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-espagnol-portugais est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Rémy LUCAS, maître de conférences, président
- > Peter RAWLINGSON, professeur certifié
- > James TROMBLEY, maître de conférences
- > Marie LECOURT, professeure certifiée

Le jury du semestre 1 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Frédéric CATHALA, professeur agrégé, président
- > Pierre-Henri DE BRUYN, maître de conférences
- > Évelyne CHEREL-RIQUIER, maîtresse de conférences
- > Chandra NURAINI-GRANGÉ, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Frédéric CATHALA, professeur agrégé, président
- > Pierre-Henri DE BRUYN, maître de conférences
- > Yonghae KWON, maître de conférences
- > Peter RAWLINGSON, professeur certifié

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Pierre-Henri DE BRUYN, maître de conférences, président
- > Xinyu HU, professeure certifiée
- > Yonghae KWON, maître de conférences
- > Valérie SYSTERMANS, professeure agrégée

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Pierre-Henri DE BRUYN, maître de conférences, président
- > Xinyu HU, professeure certifiée
- > Yonghae KWON, maître de conférences
- > Peter RAWLINGSON, professeur certifié

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Catherine AUGIER, professeure agrégée, présidente
- > Agnès AUGER, professeure certifiée
- > Evelyne CHEREL-RIQUIER, maîtresse de conférences
- > Chandra NURAINI-GRANGÉ, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Catherine AUGIER, professeure agrégée, présidente
- > Zhimin BAI, maîtresse de conférences
- > Évelyne CHEREL-RIQUIER, maîtresse de conférences
- > Frédéric CATHALA, professeur agrégé

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et des étudiants par affichage.

Article 4

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 octobre 2019.

Le président

Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-500 du 10 octobre 2019 portant nomination du jury de licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de M. le directeur de la FLASH,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury du semestre 1 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Laurent BRASSOUS, maître de conférences, président
- > Caroline BLONDY, maîtresse de conférences
- > Emmanuel BLAISE, enseignant contractuel
- > Nathalie CRENAULT, professeure certifiée
- > Daniel DORY, maître de conférences
- > Bruno LEAL, professeur agrégé
- > Louis MARROU, professeur des universités
- > Laëtitia PICHARD, attachée temporaire d'enseignement et de recherche

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Laurent BRASSOUS, maître de conférences, président
- > Laurent HUGOT, maître de conférences
- > Nathalie CRENAULT, professeure certifiée
- > Laurent VIDAL, professeur des universités
- > Charles ILLOUZ, Professeur des universités
- > Pierre PRETOU, maître de conférences

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Laurent BRASSOUS, maître de conférences, président
- > Bruno LEAL, Professeur agrégé
- > Nathalie CRENAULT, professeure certifiée
- > Bruno MARNOT, professeur des universités
- > Charles ILLOUZ, professeur des universités
- > Mickaël AUGERON, maître de conférences

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Laurent BRASSOUS, maître de conférences, président
- > Michel BOCHACA, professeur des universités
- > Nathalie CRENAULT, professeure certifiée
- > Laurent VIDAL, professeur des universités
- > Laurence TRANOY, maîtresse de conférences
- > Pierre PRETOU, maître de conférences

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Laurent BRASSOUS, maître de conférences, président

- > Bruno LEAL, professeur agrégé
- > Jean Sébastien NOEL, maître de conférences
- > Bruno MARNOT, professeur des universités
- > Joëlle BONNEVIN, maîtresse de conférences
- > Mickaël AUGERON, maître de conférences

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Laurent BRASSOUS, maître de conférences, président
- > Laurent HUGOT, maître de conférences
- > Jean Sébastien NOEL, maître de conférences
- > Laurent VIDAL, professeur des universités
- > Joëlle BONNEVIN, maîtresse de conférences
- > Charles ILLOUZ, professeur des universités

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et des étudiants par affichage.

Article 4

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 octobre 2019.

Le président

Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-501 du 10 octobre 2019 portant nomination du jury de licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de M. le directeur de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Laurent BRASSOUS, maître de conférences, président
- > Caroline BLONDY, maîtresse de conférences
- > Emmanuel BLAISE, enseignant contractuel
- > Nathalie CRENAULT, professeure certifiée
- > Daniel DORY, maître conférences
- > Bruno LEAL, professeur agrégé
- > Louis MARROU, professeur des universités
- > Laëtitia PICHARD, attachée temporaire d'enseignement et de recherche

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Caroline BLONDY, maîtresse de conférences, présidente
- > Emmanuel BLAISE, enseignant contractuel
- > Nathalie CRENAULT, professeure certifiée
- > Bruno LEAL, professeur agrégé
- > Emmanuelle PETIT, maîtresse de conférences contractuelle
- > Didier VYE, maître de conférences

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Caroline BLONDY, maîtresse de conférences, présidente
- > Anaëlle VAYSSIERE, attachée temporaire d'enseignement et de recherche
- > Amélie DUQUESNE, monitrice
- > Sabine FORGUES, professeure agrégée
- > Emmanuelle PETIT, maîtresse de conférences contractuelle
- > Luc VACHER, maître de conférences
- > Didier VYE, maître de conférences

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Caroline BLONDY, maîtresse de conférences, présidente
- > Emmanuel BLAISE, enseignant contractuel
- > Anaëlle VAYSSIERE, attachée temporaire d'enseignement et de recherche
- > Amélie DUQUESNE, monitrice
- > Daniel DORY, maître conférences
- > Sabine FORGUES, professeure agrégée
- > Emmanuelle PETIT, maîtresse de conférences contractuelle
- > Didier VYE, maître de conférences

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Caroline BLONDY, maîtresse de conférences, présidente
- > Emmanuel BLAISE, enseignant contractuel
- > Joëlle BONNEVIN, maîtresse de conférences
- > Virginie DUVAT-MAGNAN, professeure des universités
- > Louis MARROU, professeur des universités
- > Emmanuelle PETIT, maîtresse de conférences contractuelle
- > Luc VACHER, maître de conférences
- > Didier VYE, maître de conférences

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Caroline BLONDY, maîtresse de conférences, présidente
- > Emmanuel BLAISE, enseignant contractuel
- > Daniel DORY, maître conférences
- > Joëlle BONNEVIN, maîtresse de conférences
- > Louis MARROU, professeur des universités

- > Emmanuelle PETIT, maîtresse de conférences contractuelle
- > Luc VACHER, maître de conférences

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et des étudiants par affichage.

Article 4

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-502 du 10 octobre 2019 portant nomination du jury de licence professionnelle du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers du tourisme et des loisirs spécialité Patrimoines, langues et tourisms

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 11,
Vu les propositions de M. le directeur de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la licence professionnelle du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers du tourisme et des loisirs spécialité Patrimoines, langues et tourisms est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Mickaël AUGERON, maître de conférences, président
- > Catherine BLANC, consultante
- > Xavier RAUTUREAU, ingénieur d'études, intervenant professionnel

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-503 du 10 octobre 2019 portant nomination du jury de licence professionnelle du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 11,
Vu les propositions de M. le directeur de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la licence professionnelle du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Frédéric POUGET, maître de conférences, président
- > Nathalie CRENAULT, professeure certifiée
- > Alain LAYEC, professeur associé
- > Pierre RODRIGUEZ, professeur certifié

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-506 du 9 octobre 2019 portant sur les évolutions pédagogiques (thèse intégrée au projet NCU Open CV)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et 10,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Destinataire des prix

L'achat de 20 bons d'achat Cultura rentre dans le cadre d'une recherche menée par le SPI portant sur les évolutions pédagogiques (thèse intégrée au projet NCU Open CV). La mise en place d'un tirage au sort devait permettre de mobiliser un plus grand nombre d'enseignants et enseignants-chercheurs de l'établissement à y contribuer, et pas uniquement ceux qui sont intéressés par ces questions (ceux qui répondraient donc "naturellement" à l'enquête). En effet, les données de cette recherche ne seront exploitables que si les réponses sont diversifiées. Cette action pourra être affichée dans le co-financement de l'établissement du PIA NCU Open CV, sur l'action 7 (conduite d'une thèse).

Article 2

Montant du prix

Achat de 20 cartes cadeaux Cultura à PUILBOREAU d'une valeur unitaire de 30€ (trente euros) dans le cadre d'une recherche menée par le SPI portant sur les évolutions pédagogiques.

Article 3

Imputation de la dépense

La dépense d'un montant de 600 euros sera imputée sur la Ligne budgétaire : CRB10/NCUOPEN CV ACTION 4.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 9 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-507 du 9 octobre 2019 portant nomination d'un régisseur et d'un suppléant pour une régie de recettes permanente instituée au CUFLE**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 719-51 à R. 719-52, R. 719-79 à R. 719-85,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 19 janvier 1994 portant habilitation des ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des directeurs d'établissements publics d'enseignements supérieurs relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de ces établissements,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispenses de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu l'arrêté n° 2016-425 du 30 juin 2016 instituant une régie de recettes permanente auprès de l'université de La Rochelle pour le CUFLE,

Vu les statuts de l'Université,

Vu l'agrément de l'agent comptable de l'Université,

ARRÊTE**Article 1**

Monsieur Victor MOUCLIER est nommé régisseur titulaire de la régie de recettes avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2

Monsieur Alfred KNAPP est nommé régisseur suppléant de Monsieur Victor MOUCLIER.

La suppléance s'exerce en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel du régisseur titulaire, et après avoir établi un procès-verbal de reconnaissance de situation de la régie, daté et signé contradictoirement, de manière à éliminer éventuellement le partage de responsabilité.

Article 3

Le régisseur titulaire n'est pas astreint à constituer un cautionnement.

Article 4

Le régisseur titulaire percevra une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

Article 5

Le régisseur suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité, pour la période durant laquelle il assure effectivement le fonctionnement de la régie.

Le suppléant n'est pas astreint à constituer un cautionnement.

Article 6

Le régisseur titulaire et le régisseur suppléant sont personnellement et pécuniairement responsables de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'ils recueillent ou qui leur sont avancés par l'agent comptable, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives, ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

Article 7

Le régisseur titulaire et le régisseur suppléant ne doivent pas percevoir de somme pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-15 du code pénal.

Article 8

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 2019.

Article 9

L'arrêté n° 2019-267 du 9 mai 2019 relatif à la nomination d'un régisseur et d'un suppléant pour une régie de recettes permanente instituée au CUFLE, est abrogé.

Fait à La Rochelle, le 10 octobre 2019.

Agrément de l'Agent comptable de l'Université
Jean-Michel Brun

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-508 du 11 octobre 2019 portant proclamation des résultats de l'élection partielle des représentants des usagers au conseil de l'institut universitaire de technologie (IUT)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 713-1, L. 713-9, L. 719-1 et suivants, D. 713-1, D. 719-1 et suivants,

Vu les statuts de La Rochelle Université, notamment son article 3,

Vu les statuts de l'institut universitaire de technologie, notamment son article II,

Vu l'arrêté n° 2019-422 du 17 septembre 2019 relatif à l'organisation des élections pour le renouvellement partiel des représentants des usagers au conseil de l'institut universitaire de technologie,

Vu l'arrêté n° 2019-489 du 4 octobre 2019 relatif à la recevabilité des candidats pour le renouvellement partiel des représentants des usagers au conseil de l'institut universitaire de technologie,

ARRÊTE

Article 1

Considérant que les résultats de l'élection partielle des représentants des usagers au conseil de l'institut universitaire de technologie de La Rochelle Université, à laquelle il a été procédé le 10 octobre 2019 sont les suivants :

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	1196
Nombre de votants	67
Nombre de bulletins nuls	3
Suffrages exprimés	64

Quotient électoral	64
Candidats	Nombre de voix
M. Nino SALAUN (titulaire) Mme Gaëlle DUPLECH (suppléante)	13
Mme Nolwenn MACHON (titulaire) M. Alexandre BRUNET (suppléant)	51

En foi de quoi, sont proclamés élus :

Titulaire

1. MACHON Nolwenn

Suppléant

1. BRUNET Alexandre

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 11 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-509 du 11 octobre 2019 portant nomination du jury de Master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Sciences et génie des matériaux

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de la Faculté des Sciences et Technologies (FST),

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Sciences et génie des matériaux est composé, pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Juan Creus, professeur des universités, président
- > Catherine Savall, maîtresse de conférences
- > Stéphanie Mallarino, maîtresse de conférences
- > Jamaa Bouhattate, maîtresse de conférences
- > Sébastien Touzain, professeur des universités

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 4

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 11 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-510 du 11 octobre 2019 portant nomination du jury de Master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Biotechnologies

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de la Faculté des Sciences et Technologies (FST),

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Biotechnologies est composé, pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Frédéric Sannier, professeur des universités, président
- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences
- > Stéphanie Bordenave-Juchereau, maîtresse de conférences
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences
- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences
- > Olivier Corre, professeur certifié

Le jury du semestre 2 du master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Biotechnologies est composé, pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences, présidente
- > Frédéric Sannier, professeur, président
- > Stéphanie Bordenave-Juchereau, maîtresse de conférences
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences
- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences
- > Olivier Corre, professeur certifié

Le jury du semestre 3 du master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Biotechnologies est composé, pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences, présidente
- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences
- > Frédéric Sannier, professeur des universités, président
- > Stéphanie Bordenave-Juchereau, maîtresse de conférences
- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences
- > Olivier Corre, professeur certifié

Le jury du semestre 4 du master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Biotechnologies est composé, pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences, présidente
- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences
- > Frédéric Sannier, professeur des universités, président
- > Stéphanie Bordenave-Juchereau, maîtresse de conférences
- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences
- > Olivier Corre, professeur certifié

Le jury annuel qui délivrera le titre de maîtrise et le grade de master du master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Biotechnologies est composé, pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Stéphanie Bordenave-Juchereau, maîtresse de conférences, présidente
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences

- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences
- > Frédéric Sannier, professeur des universités
- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences
- > Olivier Corre, professeur certifié

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 11 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-511 du 11 octobre 2019 portant nomination du jury de Master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Génie civil**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de la Faculté des Sciences et Technologies (FST),

ARRÊTE**Article 1**

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Génie civil est composé, pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Erwan Liberge, maître de conférences, président
- > Ameer Hamami, maître de conférences
- > Christophe Gilliot, maître de conférences associé
- > Jean-Luc Faure, professeur agrégé

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 4

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 11 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-512 du 11 octobre 2019 portant nomination du jury de Master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Informatique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de la Faculté des Sciences et Technologies (FST),

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Informatique est composé, pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Jean-Loup Guillaume, professeur des universités, président
- > Armelle Prigent, maîtresse de conférences
- > Arnaud Revel, professeur des universités
- > Bernard Besserer, maître de conférences
- > Karell Bertet, maîtresse de conférence

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 4

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 11 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-513 du 11 octobre 2019 portant nomination du jury de Master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Mathématiques et applications

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de la Faculté des Sciences et Technologies (FST),

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Mathématiques et applications est composé, pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Michel Berthier, professeur des universités, président
- > Catherine Choquet, professeuse des universités
- > Laurent Mascarilla, maître de conférences
- > Souleymaane Kadri Harouna, maître de conférences

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 4

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 11 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-514 du 11 octobre 2019 portant nomination du jury de Master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Sciences pour l'environnement**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de la Faculté des Sciences et Technologies (FST),

ARRÊTE**Article 1**

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Sciences pour l'environnement est composé, pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Benoît Simon-Bouhet, maître de conférences, président
- > Guy Woppelman, professeur des universités
- > Florence de Ferran, maîtresse de conférences
- > Benoît Lebreton, maître de conférences
- > Virginie Duvat-Magnan, professeuse des universités
- > Franck Healy, maître de conférences

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 4

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 11 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-515 du 11 octobre 2019 portant nomination du jury de Master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Sciences pour l'environnement, parcours Gestion de l'environnement et écologie littorale**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les propositions du directeur de la Faculté des Sciences et Technologies (FST),

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Sciences pour l'environnement, parcours Gestion de l'environnement et écologie littorale est composé, pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Vincent Le Fouest, maître de conférences, président
- > Christel Lefrançois, maîtresse de conférences
- > Florence Caurant, maîtresse de conférences
- > Franck Healy, maître de conférences

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 4

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 11 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-516 du 11 octobre 2019 portant nomination du jury de Master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Sciences pour l'environnement, parcours Géosciences et géophysique du littoral

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de la Faculté des Sciences et Technologies (FST),

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Sciences pour l'environnement, parcours Géosciences et géophysique du littoral est composé, pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Guy Woppelman, professeur des universités, président
- > Eric Chaumillon, professeur des universités
- > Mikhaël Karpytchev, maître de conférences
- > Franck Healy, maître de conférences

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 4

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 11 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n°2019-517 du 15 octobre 2019 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'Université (Stéphane Calviac)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de signature

Délégation de signature est donnée à Stéphane Calviac pour signer au nom du président de l'université les opérations de visa, de validation électronique des engagements juridiques et de constatation du service fait dans les applications informatiques financières « FoRmULR » et « GFC-dépenses » de l'université de La Rochelle.

Cette délégation de signature et de validation est accordée sur l'entité budgétaire suivante : Tous les CRB et pour toutes les entités et lignes budgétaires en dépendant, dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

Article 2 – Fonctionnement (hors mission) et équipement

La présente délégation de signature concerne :

- > les engagements juridiques quel que soit le montant ; au-delà de 10 000 euros HT, les engagements juridiques devront recueillir le visa du service achats/marchés,
- > la constatation du service fait,
- > la facturation de prestations externes,
- > toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement (hors mission) et des dépenses d'équipement.

Article 3 – Missions

a) Missions sur et hors du territoire français métropolitain, hors zones dites « à risque » déconseillées par le Ministère des Affaires Étrangères.

La présente délégation porte sur :

- > les ordres de missions avec ou sans remboursement, hors zones dites « à risque » identifiées par le Ministère des Affaires Étrangères,
- > les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- > les états de frais de déplacements,
- > toute attestation nécessaire dans le cadre des déplacements,

b) Missions à l'étranger dans les zones dites « à risque », déconseillées par le Ministère des Affaires étrangères.

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont validés par le président de l'université ou la directrice générale des services après visa du responsable de l'entité budgétaire, dans un délai de trois semaines avant la date de départ du missionnaire.

Article 4 – Mesures d'exécution et de publicité

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc OGIER

Arrêté n° 2019-518 du 15 octobre 2019 portant abrogation de la délégation de signature en matière financière n°2017-053 (Marlène Barbotin)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté n° 2017-053 du 10 janvier 2017 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'Université (Marlène Barbotin),

ARRÊTE**Article 1 – Abrogation de la délégation de signature**

L'arrêté n°2017-053 du 10 janvier 2017 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'Université (Marlène Barbotin) est abrogé.

Article 2 – Mesures d'exécution et de publicité

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-526 du 15 octobre 2019 portant nomination du jury du Certificat Informatique et Internet niveau 2 Métiers de l'ingénieur**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu les statuts de l'université,
Vu la circulaire n° 2011-0012 du 9 juin 2011 relative au Certificat Informatique et Internet de l'enseignement supérieur,
Vu les propositions de monsieur le directeur de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRÊTE**Article 1**

Le jury du Certificat Informatique et Internet niveau 2 Métiers de l'ingénieur est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Vincent Courboulay, maître de conférences, président
- > Christophe Sempe, professeur certifié
- > Nicolas Sidère, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-535 du 21 octobre 2019 relatif à l'attribution d'heures sur le projet de production de ressources pédagogiques numériques de la Co-TNP 2019 (Financement du Ministère)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation,
- Vu le décret n° 2003-1009 du 16 octobre 2003 relatif aux vacations susceptibles d'être allouées aux personnels accomplissant des activités accessoires dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,
- Vu l'arrêté du 16 octobre 2003 fixant le taux des vacations horaires allouées aux personnels accomplissant des activités accessoires dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,

ARRÊTE

Article 1 :

Scénarisation pédagogique - Réalisation audiovisuelle - Intégration de ressources.

15 heures projet sont demandées pour le chef de projet. Cette demande se justifie par les réunions pour organiser les différentes phases du projet.

La ressource produite vise les étudiants de première année et de deuxième année de licence d'histoire. Elle pourra également être utilisée par des enseignants du secondaire pour préparer les élèves souhaitant s'orienter vers une licence d'histoire, aux attendus universitaires.

Le projet vise par ailleurs les étudiants du master 2 MEEF PLC Histoire à travers l'exploitation et la valorisation de leurs travaux. Un tel dispositif peut permettre de motiver davantage ces étudiants dans la réalisation de leurs mémoires.

Le projet vise des enseignants du secondaire et universitaires intéressés par des questions de recherche-appliquée.

Nom	Coût horaire Chargé	Nombre d'heures	Montant total
Jean-Sébastien NOEL	43.48	15	652,20€

Article 2

La ligne budgétaire d'imputation sera : CRB02/REMUNERATIONS pour le compte du CRB04/SPI/CoTNP 2019 JEAN SEBASTIEN NOEL en crédits de Personnel.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 21 octobre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier